

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3250

5 novembre 2014

SOMMAIRE

Compagnie Fiduciaire Group	156000	New Life Settlement Scenarios S.A.- So-	
IWI International Wealth Insurer	155954	ciété de Titrisation	155960
MAF Finance S.à r.l.	155957	Nika-Lux S.à r.l.	156000
Marbrerie Hary S.à.r.l.	155956	NSS S.A.	155955
Marcenaire S.A.	155957	N-Wind S.à r.l.	155954
Marcenaire S.A.	155958	OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l.	155959
Marimur S.A.	155958	Olvin Company	155959
Marina Real S.à r.l.	155954	Omega Preservation Fund	155961
Maxime International S.A.	155954	Optima Consulting Sàrl	155959
MedVest	155955	Orion IV European 27 S.à r.l.	155965
Mena S.A.	155958	Orion IV European 28 S.à r.l.	155977
Meneghino S.à r.l.	155959	Osiris Management S.A.	155960
Merlimmo S.A.	155956	Paint Finance S.A.	155958
Metimmo SCI	155961	Paneuropa Real Estate InvestCo	155962
MindRich S.à r.l.	155955	P.H. Invests	155960
Minerva Capital Partners S.à r.l.	155963	Piment International S.A.	155956
MMB S.A.	155960	Pine River Lux Investments S.à r.l.	155973
Mogador S.A.	155959	Pradera Management S.à r.l.	155960
Mozart HoldCo S.à r.l.	155956	Puma Corporation S.à. r.l.	155957
München S.A., SPF	155955	Saturn Real Estate 1 S.à r.l.	155975
Negus Immo S.A.	155961	Tripolis Holdings S.à r.l.	155987
Neolexip	155962	Veron Management S.à r.l.	155985
New-Insight, s.à r.l.	155955	Wamos S.à r.l.	155993
New Life Settlement Scenarios S.A.- So-		Zaphyre S.A.	155999
ciété de Titrisation	155962		

Marina Real S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 30.294.

Le bilan au 31/12/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153783/9.

(140175853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Maxime International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 137.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153785/9.

(140176307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

N-Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2014153829/11.

(140175245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Extrait du Conseil d'Administration 02 octobre 2014

Conseil d'administration

Le CONSEIL prend acte qu'outre son renoncement à la présidence, déjà acté, M. Marc RAISIERE, avec adresse professionnelle sise 5 avenue Galilée B-1210 Bruxelles, a remis sa démission en qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat par courrier daté du 23 septembre 2014.

Subséquentement le CONSEIL désigne M. Eric KLEYNEN, avec adresse professionnelle sise 5 avenue Galilée B-1210 Bruxelles, pour assurer la présidence du Conseil d'administration de de IWI International Wealth Insurer S.A..

Délégué(s) à la gestion journalière

Le CONSEIL acte qu'un accord est intervenu avec Monsieur Patrick SCHOLS quant à la fin de son mandat auprès de la Compagnie, de sorte qu'est convenue la démission imminente de Monsieur Patrick SCHOLS, avec adresse professionnelle sise 2 rue Nicolas Bové L-1253 Luxembourg, en qualité de délégué à la gestion journalière (administrateur délégué - président du comité de direction) de IWI International Wealth Insurer S.A., outre celle déjà actée quant à son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 02 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour IWI International Wealth Insurer

Luc RASSCHAERT / Benoît FELTEN

Administrateur Délégué / Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2014153702/25.

(140175496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

München S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 178.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
München S.A. S.P.F.

Référence de publication: 2014153825/11.

(140175783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 130.236.

Les statuts coordonnés au 8 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014153787/11.

(140175347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

MindRich S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.974.

EXTRAIT

A partir du 1^{er} octobre 2014, l'adresse du siège social de la Société est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014153792/14.

(140175546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

New-Insight, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 112.982.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153842/9.

(140175946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

NSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 84.161.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153848/9.

(140176349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Marbrerie Hary S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1A, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153804/9.

(140176276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Mozart HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.740.

Les comptes annuels du 2 juillet 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153797/10.

(140176039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Merlimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 73.601.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MERLIMMO S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 septembre 2014 à 10 heures

L'assemblée décide:

1. D'accepter le transfert de siège social de la société au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
2. D'accepter la démission du mandat d'administrateur de M. Jean MARIE, né le 29 juillet 1950 à Hauts-de-Seine Puteaux (France) demeurant au 1, rue du Moulin Casse, MS - Pereybere
3. D'accepter la nomination du mandat d'administrateur de M. Frédéric CIPOLLETTI, né le 22 novembre 1973 à Haine-Saint-Paul (Belgique), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, son mandat expirant le 06 novembre 2016

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour la société

Jean MARIE

Administrateur

Référence de publication: 2014153815/22.

(140176020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Piment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 66.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIMENT INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014153909/13.

(140175868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

MAF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 111.649.

Par résolutions signées en date du 12 septembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. nomination de M. Karim Mourad, né le 7 juillet 1974 à Beyrouth (Liban), ayant son adresse professionnelle au 211 Corniche Street, Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis) en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. nomination de M. Charles Roemers, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue du St Esprit, L- 1475 Luxembourg (Luxembourg) en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. nomination de M. Johan Claessens, né le 3 novembre 1963 à Asten (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au c/-PGGM Investments, Noordweg Noord 150, 3704 JG Zeist (Pays-Bas) en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Gérants

Mme Rosa Villalobos

M. David Harrison

M. Peter Trent

M. Karim Mourad

M. Charles Roemers

M. Johan Claessens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153799/28.

(140175827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Marcenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 62.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARCENAIRE S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014153806/13.

(140175869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Puma Corporation S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.507.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014153892/13.

(140176246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Marcenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 62.139.

L'assemblée générale annuelle du 8 septembre 2014 a décidé de renouveler les mandats des administrateurs
Monsieur Dominique MARSAUDON, 30, rue de Trégôt, F-22120 Hilion administrateur-délégué
Madame Caroline BOINET, 30, rue de Trégôt, F-22120 Hilion
Monsieur Paolo DUGO, 339, Chemin de Valtendre, F-13600 La Ciotat
ainsi que le mandat du commissaire aux comptes
FIDEX AUDIT S.à r.l., RCS Luxembourg B48513, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour MARCENAIRE S.A.
Société Anonyme
SOFINEX S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014153805/18.

(140175866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Marimur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 114.179.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153809/10.

(140176182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Mena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.045.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153813/10.

(140175814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Paint Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 142.765.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 août 2014.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société PAINT FINANCE S.A. (en liquidation), qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2014153899/16.

(140175498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Meneghino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153814/10.

(140175643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Mogador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.957.

Suivant la loi du 28.07.2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A- N° 161 du 14 août 2014,

Le Conseil d'Administration décide de nommer:

la société «SOCIÉTÉ DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l.», expert-comptable, située à L-4761 Pétange, 59 route de Luxembourg et inscrite au RCS sous le numéro B77606, dépositaire des titres au porteur de la société.

Pascal WAGNER / Renée WAGNER-KLEIN / Myriam MATHIEU
Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014153823/14.

(140175534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

OCM Luxembourg ROF VI 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 187.459.

Les statuts coordonnés au 7 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014153861/11.

(140175358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Olvin Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 151.412.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLVIN COMPANY

Référence de publication: 2014153862/10.

(140175216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Optima Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 35, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 76.895.

Le bilan au 31/12/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153864/9.

(140175424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

MMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.898.

Le Bilan au 31.12.2013 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153822/10.

(140175253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

New Life Settlement Scenarios S.A.- Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.693.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014153832/10.

(140175540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Osiris Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 182.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153867/9.

(140175214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

P.H. Invests, Société Anonyme.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.227.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153868/10.

(140175564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Pradera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.910.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Pour PRADERA MANAGEMENT SARL

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014153890/15.

(140175885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Metimmo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.
R.C.S. Luxembourg E 2.008.

—
Extrait du contrat de cession rédigé le 4 septembre 2014

Ont comparu:

Madame Marie-Françoise Bini
Madame Denise Besançon
Madame Cécile Hamer

uniques associés de la société METIMMO Société Civile, constituée le 13 mai 1997, publié au Mémorial C N°431 du 7 août 1997.

Lesquels comparants ont requis d'acter ce qui suit:

Cession de parts:

Madame Marie-Françoise Bini, détenteur de 34 parts sociales, cède par les présentes ses 34 parts sociales à Madame Denise Besançon, laquelle accepte.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme suit:

Madame Denise Besançon, préqualifiée	67 parts
Madame Cécile Hamer, préqualifiée,	33 parts
Total:	100 parts

Mme Marie-Françoise Bini / Mme Denise Besançon / Mme Cécile Hamer.

Référence de publication: 2014153817/23.

(140175448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Negus Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.741.

Le bilan au 30/09/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153837/10.

(140176314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Omega Preservation Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 99.224.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 septembre 2014

En date du 15 septembre 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Lucien Van Den Brande en qualité d'administrateur.
- de nommer Monsieur Frank Van Eylen, 3 Rue Pierre d'Aspelt, 1142 Luxembourg en qualité d'administrateur avec effet au 15 septembre 2014, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
- de renouveler les mandats de Monsieur André De Schrijver, Monsieur Lucien Tomas Murillo et de Monsieur Dirk Van Den Broeck en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400 Route d'Esch, 1471 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2015.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Omega Preservation Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014153852/21.

(140176148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

New Life Settlement Scenarios S.A.- Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.693.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 16 septembre 2014 au siège social

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 Septembre 2014 que l'Assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- Renouvellement, avec effet immédiat, des mandats des administrateurs suivants:

* M. Marco Domenico PETRONIO, né le 4 juin 1974 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à 11, rue Beatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg, administrateur;

* M. Bruno H.H. VANDERSCHULDEN, né le 2 novembre 1965, à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement à 23, rue de Bruyères, L-1274 Hesperange (Luxembourg), administrateur;

* M. Alain TIRCHER, né le 13 mars 1959 à Watermael-Boitsfort (Belgique) demeurant professionnellement à 7a, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2014.

- Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat du réviseur d'entreprises suivant:

* FPS Audit S.à r.l, dont le siège social est au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159674.

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014153833/26.

(140175551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Neolexip, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.655.

—
Le bilan au 31/05/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153839/10.

(140176294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Paneuropa Real Estate InvestCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.998.575,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.879.

—
Par décision de l'assemblée générale annuelle du 16 juillet 2014, le mandat des gérants LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme ayant tous deux leur siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et, le mandat du réviseur d'entreprise agréé Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social au 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 03/10/2014.

Pour: Paneuropa Real Estate InvestCo

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014153874/18.

(140175515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Minerva Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 190.566.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am sechszwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

Herr Matthias Filippo Gerhard Francesco ALTIERI, Managing Director, geboren am 21. April 1966 in Saarburg, wohnhaft in Bergener Straße 21, 54314 Greimerath,

hier vertreten durch Fiduciaire EUROLUX, mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, selbst vertreten durch Herrn Axel MARGGRAFF, Privatangestellter, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 16. September 2014.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Der Erschienene ersucht, durch seinen Vertreter, den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Zer Unterzeichnete und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist sowohl das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Beteiligungen, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art sowie der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management seiner Beteiligungen und Investitionen sowie die Beratung von Gesellschaften beim Kauf, Halten und Verwaltung von Anteilen jedweder Form. Die Gesellschaft kann ferner sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, technische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "MINERVA CAPITAL PARTNERS S.à r.l."

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter oder gegebenenfalls des alleinigen Gesellschafters an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder der Geschäftsführer verlegt werden. Niederlassungen oder andere Filialen können entweder in Luxemburg oder im Ausland gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Geschäftsanteile zu je einem Euro (EUR 1,00). Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss, oder gegebenenfalls der Zustimmung des alleinigen Gesellschafters.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die die Miteigentümer gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Geschäftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

B. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geführt. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Dritten gegenüber sind die Geschäftsführer unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Die Geschäftsführer werden von den Gesellschaftern oder gegebenenfalls von dem alleinigen Gesellschafter ernannt. Die Gesellschafter oder der alleinige Gesellschafter bestimmen auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne dass ein berechtigter Grund ("cause légitime") hierzu bestehen muss, von den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Art. 13. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 14. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Die Gesellschaft entschädigt jeden Geschäftsführer sowie deren Erben, Nachlassverwalter und Verwalter für Ausgaben, die nach vernünftigem Ermessen in Zusammenhang mit einem Rechtsstreit, einer Klage oder einem Verfahren, bei dem der Geschäftsführer auf Grund seiner Funktion als gegenwärtiger oder ehemaliger Geschäftsführer der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft, jeder anderen Körperschaft, von der die Gesellschaft ein Gesellschafter oder Gläubiger ist und von der er nicht berechtigt ist, Entschädigung zu erhalten, Partei geworden ist, entstanden sind. Dies gilt für Angelegenheiten bei denen letztendlich eine schwere Pflichtverletzung (faute grave) oder eine vorsätzliche Pflichtverletzung (faute intentionnelle) erkannt wurde. Für den Fall einer Vereinbarung soll eine Entschädigung nur für solche Angelegenheiten gezahlt werden, die von der Vereinbarung gedeckt sind, sofern die Gesellschaft von einem rechtlichen Beistand darüber informiert wurde, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorgenannte Recht auf Entschädigung soll nicht die Geltendmachung anderer Rechte, zu der die Person berechtigt ist, ausschließen.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafter - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 16. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 17. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 19. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 20. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Zwischendividenden werden in Einklang mit den gesetzlich vorgesehenen Bedingungen zugeteilt.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung, oder gegebenenfalls der alleinige Gesellschafter, legt die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Insofern nichts anderes vorgesehen ist, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 22. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweist die Erschienenene auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile wurden von Herr Matthias Filippo Gerhard Francesco ALTIERI, vorgeannt, gezeichnet und durch eine Bareinlage in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) eingezahlt, die vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wurde. Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, so dass die Gesellschaft über ein Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) verfügt, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendfünfzehn (2015).

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500) geschätzt.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Anschließend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher er sich als gehörig einberufen betrachtet, und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

2. Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Matthias Filippo Gerhard Francesco ALTIERI, Managing Director, geboren am 21. April 1966 in Saarburg, wohnhaft in Bergener Straße 21, 54314 Greimerath,

3. Beschluss

Die Adresse der Gesellschaft lautet: 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Axel MARGGRAFF, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2014. Relation GRE/2014/3808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014151678/139.

(140173188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Orion IV European 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 190.580.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth of September.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948,

here represented by Ms Betty Kizimalé-Grant, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 11, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "Orion IV European 27 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;

- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;

- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding

to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifteen thousand (15,000) shares issued have been subscribed by Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-)

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France; and

d) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Korteraarseweg 59, NL - 2461 GH Ter Aar, The Netherlands.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948,

dûment représentée par Madame Betty Kizimalé-Grant, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 septembre 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «Orion IV European 27 S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la con-

naissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;

- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;

- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;

- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent être signés par deux gérants, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle / Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées

générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;
- (ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quinze mille (15.000) parts sociales émises ont été souscrites par Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence privée au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, avec résidence privée au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, avec résidence privée au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France; et
- d) Monsieur Ronald W. de Koning, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays-Bas, avec résidence privée au Kortearseweg 59, NL - 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kizimalé-Grant, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 septembre 2014. REM/2014/2032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151694/416.

(140173402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pine River Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 66.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 185.631.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pine River Lux Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B185.622, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Olivier Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Pine River Lux Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.631 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1401 on 31 May 2014. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to US dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on the 26 August 2014, i.e. one euro (EUR 1) being the equivalent of one US dollar and thirty-two cent (USD 1.32), as rounded up to the nearest cent, and to convert all accounts in the books of the Company from Euro into US dollar.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) each to one US dollar (USD 1) each.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of sixty-six thousand US dollars (USD 66,000) and to reset the number of shares of the Company, which is henceforth sixty-six thousand (66,000) shares, having a par value of one US dollar (USD 1) each.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at sixty-six thousand US dollars (USD 66,000), represented by sixty-six thousand (66,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer from Arendt&Medernach S.A., each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pine River Lux Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 185.622, ayant son siège social à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par Olivier Harles, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Pine River Lux Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.631 (ci-après la «Société»), constituée selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1401, le 31 mai 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de euro (EUR) en US dollar (USD) au taux de change relevé par la Banque Centrale Européenne au 27 août 2014, c'est-à-dire au taux d'un euro (EUR 1) équivalant à un dollar et trente-deux cents (USD 1,32), arrondi au centime près, et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'euro en US dollar.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (EUR 1) chacune à un US dollar (USD 1) chacune.

Troisième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier le capital social de la Société, qui est dorénavant d'un montant de soixante-six mille US dollars (USD 66.000), et de réinitialiser le nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de soixante-six mille (66.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-six mille US dollars (USD 66.000), représenté par soixante-six mille (66.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de prendre en compte les changements effectués ci-dessus, d'habiliter et d'autoriser tout gérant de la Société et tout avocat d'Arendt&Medernach S.A., chacun pouvant agir individuellement, à procéder, au nom de la Société à la modification du registre des associés de la Société.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41078. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151714/112.

(140173368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Saturn Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.838.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of August.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Star Capital Investments Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 201195, having its registered office at c/o Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs. Stefanie Kreuzer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Saturn Real Estate 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.838, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 7 July 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, has required the undersigned notary to enact the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company and to subsequently amend article 2 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth be enforced and read as follows:

“ Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may finance certain companies and enterprises, by means of loans or otherwise, the taking of any controlling and supervisory measures in relation thereto and the performance of any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.3 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person.

2.4 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.5 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.6 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.7 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Star Capital Investments Ltd., une société existant selon les lois de l'île Vierges Britanniques, immatriculée au Registrar of Companies of the British Virgin Islands sous le numéro 201195, ayant son siège social à c/o Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, l'île Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Stefanie Kreuzer, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Saturn Real Estate 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.838, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 7 juillet 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société, qui désormais sera appliqué et aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut financer certaines sociétés ou entreprises par prêts ou autres moyens, par la prise de toute mesure de contrôle et de supervision et par l'exécution de toute opération qu'elle pourrait considérer comme utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.3 La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des obligations, bons et toute forme de titres d'emprunts et de participations. La Société peut prêter des fonds incluant, sans limitation, le produit de tout emprunt, de ses filiales, sociétés affiliées et de toutes autres sociétés. La Société peut aussi donner des garanties et mettre en gage, transférer, grever ou autrement créer et octroyer des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, généralement, dans son propre intérêt et celui de toute autre société ou personne.

2.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.5 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.6 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.7 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KREUZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41021. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151762/120.

(140173194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Orion IV European 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11/13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 190.561.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth of September.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173.948,

here represented by Ms Betty Kizimalé-Grant, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on September 11, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a *société à responsabilité limitée* (S.à r.l.) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "Orion IV European 28 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;
- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;
- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fifteen thousand (15,000) shares issued have been subscribed by Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-)

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France; and

d) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Korteraarseweg 59, NL - 2461 GH Ter Aar, The Netherlands.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948, dûment représentée par Madame Betty Kizimalé-Grant, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 septembre 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «Orion IV European 28 S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;

- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;

- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;

- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) divisé en quinze mille (15.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent être signés par deux gérants, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle / Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;
- (ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quinze mille (15.000) parts sociales émises ont été souscrites par Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence privée au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, avec résidence privée au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;

c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, avec résidence privée au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France; et

d) Monsieur Ronald W. de Koning, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays-Bas, avec résidence privée au Kortearseweg 59, NL - 2461 GH Ter Aar, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kizimalé-Grant, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 septembre 2014. REM/2014/2033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151695/416.

(140173126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Veron Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 184.970.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of September.

Before Maître Notary Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole partner of „Veron Management S.à r.l.“, a „société à responsabilité limitée“ (limited liability company), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg register of commerce and companies R.C.S. Luxembourg B 184.970, incorporated by deed the undersigned notary dated on February 4, 2014 and published in the Memorial C-N°1179 on May 9, 2014, and which the articles of incorporation have been amended for the last time by deed dated of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on April 10, 2014 and published in the Memorial C-N°1641 on June 26, 2014.

The meeting is presided by Mr. Gianpiero SADDI, employee, residing professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Liridon ELSHANI, employee, with the same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mr. Gianpiero SADDI, prenamed.

The chairman declares the meeting open and requests the notary to act that:

I. The partners present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list which will be signed “ne varietur” together with the proxy and shall remain attached to the present resolutions for the purpose of registration.

II. As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. That the agenda of the meeting is the following:

155986

Agenda

- 1.- Amendment of the management policy in case of plurality of managers from the single signature of each manager into the joint signature of any two managers,
- 2.- Amendment of Article 11.4 of the articles of incorporation,
- 3.- Appointment of Mr Frank Przygodda as new manager of the Company.
- 4.- Move of the registered office from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The chairman thereupon exposes the reasons that led the Board of Managers to present this agenda to the partners. After discussion, the General Meeting adopts the following resolutions:

First resolution

The sole partner decided that in case of plurality of managers, the Company should be bound by the signature of any two managers.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 11.4 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **Art. 11.4.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.”

Third resolution

It is decided to appoint as new manager of the company with immediate effect Mr Frank Przygodda, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and born on February 28, 1968.

Fourth resolution

It is decided to move the address of the registered office from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des Vorhergehenden Textes

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunzten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg.

Erschienen

zu einer außerordentlichen Generalversammlung den alleinige Gesellschafter der "Veron Management S.à r.l.", société à responsabilité limitée (GmbH), mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxemburg unter der Nummer B 184.970, gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars am 4. Februar 2014 und am 9. Mai 2014 im Mémorial unter C-N° 1179 veröffentlicht und zuletzt wurde die Satzung abgeändert gemäß notarieller Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger vom 10. April 2014 und am 26. Juni 2014 im Mémorial unter C-N°1641 veröffentlicht.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Gianpiero SADDI, Angestellter, mit Amtssitz in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Liridon ELSHANI, Angestellter, mit gleicher Amssitz.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Gianpiero, vorbenannt.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Anteile und der Gesellschafter beigefügt. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise ihren Vertretern, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmenzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, „ne varietur“ paraphiert, begeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II. Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit aller Gesellschafter oder deren Beauftragten, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung, über deren Inhalt die Gesellschafter informiert wurden, beschließen kann.

III. Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung

- 1.- Änderung der Unterschriftsbefugnisse so dass die Gesellschaft bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern gebunden ist.
- 2.- Abänderung des Artikel 11.4 des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft,
- 3.- Bestellung von Herrn Frank Przygodda als zusätzlichen Geschäftsführer der Gesellschaft.
- 4.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg zu 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche die Geschäftsführung dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Den alleinige Gesellschafter beschließt, dass die Gesellschaft bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern gebunden ist.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen wird Artikel 11.4 der Gründungssatzung wie folgt geändert:

“ **Art. 11.4.** Die Gesellschaft ist durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, bei mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern gebunden.”

Dritter Beschluss

Den alleinige Gesellschafter beschließt, mit sofortiger Wirkung Herrn Frank Przygodda, mit beruflicher Adresse 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, und geboren am 28. Februar 1968 als zusätzlichen Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg zu 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg zu verlegen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Parteien, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44836. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151827/121.

(140173191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Tripolis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26 A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.961.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tripolis Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.961 (the Company).

The Company was incorporated on July 16, 2014 pursuant to a deed of incorporation, executed before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

THERE APPEARED:

Ileos S.A., a public limited liability company (société anonyme), organised and existing under the laws of France, having its registered office at Tour Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 418 143 624 (the Sole Shareholder), here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;

2. suppression of the nominal value of the shares of the Company currently set at one Euro (EUR 1.-) per share and acknowledgement and approval that the share capital of the Company in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) ordinary shares of the Company without a nominal value;

3. conversion of the functional currency of the Company from Euro to United States Dollar and subsequent conversion of the amount of share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to sixteen thousand thirty six United States Dollars (USD 16,036.-) at the EUR/USD closing exchange rate as of September 19, 2014 in NY City (i.e. EUR 1 for USD 1.2829), represented by sixteen thousand thirty six (16,036) ordinary shares without nominal value;

4. increase of the share capital of the Company by an amount of nineteen million two hundred fifty nine thousand one hundred sixty United States Dollars (USD 19,259,160.-) so as to bring it from its present amount of sixteen thousand thirty six United States Dollars (USD 16,036.-) represented sixteen thousand thirty six (16,036.-) shares, without nominal value, to an amount of nineteen million two hundred seventy five thousand one hundred ninety six United States Dollars (USD 19,275,196.-), by way of the issuance of nineteen million two hundred fifty nine thousand one hundred sixty (19,259,160) new ordinary shares of the Company;

5. subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 4 above;

6. amendment of article 5.1 of the Articles to reflect (i) the suppression of the par value of the shares of the Company adopted under item 2., (ii) the currency change adopted under item 3. and (iii) the share capital increase adopted under item 4. above;

7. amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Oaktree Capital Management Luxembourg and/or to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, each acting individually, to suppress to par value of the shares of the Company, to register the change of functional currency of the Company and to register the newly issued shares of the Company in the shareholder's register of the Company; and

8. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder waives the convening notices requirements, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the shares of the Company currently set at one Euro (EUR 1.-) per share and to acknowledge and approve that the share capital of the Company in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) shall be represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) ordinary shares of the Company without a nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to functional currency of the Company from Euro to United States Dollar and subsequent conversion of the amount of share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to sixteen thousand thirty six United States Dollars (USD 16,036.-) at the EUR/USD closing exchange rate as of September 19, 2014 in NY City (i.e. EUR 1 for USD 1.2829), represented by sixteen thousand thirty six (16,036.-) ordinary shares without nominal value.

For the avoidance of any doubts, an amount of twenty five cents of United States Dollar (USD 0.25) resulting from the conversion of the functional currency is allocated to the share premium reserve account of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen million two hundred fifty nine thousand one hundred sixty United States Dollars (USD 19,259,160.-) so as to bring it from its present amount of sixteen thousand thirty six United States Dollars (USD 16,036.-) represented sixteen thousand thirty six (16,036.-) shares, without nominal value, to an amount of nineteen million two hundred seventy five thousand one hundred ninety six United States Dollars (USD 19,275,196.-), by way of the issuance of nineteen million two hundred fifty nine thousand one hundred sixty (19,259,160.-) new ordinary shares of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to nineteen million two hundred fifty nine thousand one hundred sixty (19,259,160.-) new ordinary shares of the Company having without nominal value and to fully pay each and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of ninety six million two hundred ninety five thousand eight hundred and four United States Dollars and sixty six cents (USD 96,295,804.66) which the Sole Shareholder has against Tripolis Intermediate Holdings S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190.119 (the Contributed Asset) which shall be allocated as follows:

- an amount of nineteen million two hundred fifty nine thousand one hundred sixty (19,259,160.-) is to be allocated to the nominal share capital of the Company; and
- an amount of seventy seven million thirty six thousand six hundred forty four United States Dollars and sixty six cents (USD 77,036,644.66.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It was evidenced by a certificate issued by the Sole Shareholder and acknowledged by the Company (the Certificate), that:

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Contributed Asset payable by Tripolis Intermediate Holdings S.C.A.;
- the Sole Shareholder is solely entitled to the Contributed Asset and possesses the power to dispose of the Contributed Asset;
- the Contributed Asset is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles, the Contributed Asset contributed to the Company is worth at least ninety six million two hundred ninety five thousand eight hundred and four United States Dollars and sixty six cents (USD 96,295,804.66) and since the date on which the Contributed Asset was valued no material changes have occurred which would have depreciated the value of Contributed Asset;
- the Contributed Asset is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Contributed Asset contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.

The Certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at amount of nineteen million two hundred seventy five thousand one hundred ninety six United States Dollars (USD 19,275,196.-) represented by amount of nineteen million two hundred seventy five thousand one hundred ninety six (19,275,196.-) shares in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid-up”

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, any employee of Oaktree Capital Management Luxembourg and/or any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to suppress to par value of the shares of the Company, to register the change of functional currency of the Company and to register the newly issued shares of the Company in the shareholder’s register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 6,800.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Tripolis Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et ayant un capital social de EUR 12,500.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.961 (la Société).

La Société a été constituée le 16 juillet 2014 suivant un acte de constitution, exécuté devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n’ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Ileos S.A., une société anonyme, organisée et existante sous le droit français, ayant son siège social à la Tour Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 418 143 624 (l’Associé Unique), ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante, précitée et représentée comme décrit ci-dessus, représentant l’entière des parts sociales de la société, a prié le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Les douze mille cinq cent (12,500) parts de la Société, ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1.-) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société d’un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points qui sont à l’ordre du jour reproduits ci-après.

II. L’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société actuellement fixée à un euro (EUR 1.-) par part sociale et prise de note que le capital social de la Société d’un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) est désormais représenté par douze mille cinq cent (12,500.-) parts sociales ordinaires de la Société sans valeur nominale;

3. conversion de la monnaie fonctionnelle de la Société d'euros en dollars américain et conversion subséquente du montant du capital social de la Société du présent montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) en seize mille trente-six dollars américain (USD 16,036.-) au taux de change EUR/USD à la date de clôture au 19 septembre 2014 dans la ville de New York (EUR 1 = USD 1.2829), représenté par seize mille trente-six (16,036) parts sociales ordinaires sans valeur nominale;

4. augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf million deux cent cinquante-neuf mille cent soixante dollars américain (USD 19,259,160.-) afin de le porter de son montant actuel de seize mille trente-six dollars américain (USD 16,036.-), représentés par seize mille trente-six (16,036) parts sociales sans valeur nominale, à un montant de dix-neuf million deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize dollars américain (USD 19,275,196.-), par l'émission de dix-neuf million deux cent cinquante-neuf mille cent soixante (19,259,160) nouvelles parts ordinaires de la Société;

5. souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 4. ci-dessus;

6. modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter (i) la suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société adoptée sous le point 2. (ii) le changement de monnaie adopté sous le point 3 et (iii) l'augmentation du capital adoptée sous le point 4. ci-dessus.

7. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements précités, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de Oaktree Capital Management Luxembourg et/ou à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour supprimer la valeur nominale des parts de la Société, pour enregistrer le changement de la monnaie fonctionnelle de la Société et pour enregistrer les parts nouvellement émises de la Société au registre des associés de la Société; et

8. divers

Sur ce, la partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts de la Société actuellement fixée à un euro (EUR 1.-) par part sociale et prend note que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-) est désormais représenté par douze mille cinq cent (12,500.-) parts sociales ordinaires de la Société sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la monnaie fonctionnelle de la Société d'euros en dollars américain et de convertir subséquemment le montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) en seize mille trente-six dollars américain (USD 16,036.-) au taux de change EUR/USD à la date de clôture au 19 septembre 2014 à NY City (i.e. EUR 1 pour USD 1.2829), représenté par seize mille trente-six (16,036) parts ordinaires sans valeur nominale.

Pour éviter tout malentendu, un montant de vingt-cinq cents de dollars américain (USD 0.25) résultant de la conversion de la monnaie fonctionnelle est affecté au compte de la réserve de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf million deux cent cinquante-neuf mille cent soixante dollars américain (USD 19,259,160.-) afin de le porter de son montant actuel de seize mille trente-six dollars américain (USD 16,036.-), représentés par seize mille trente-six (16,036) parts sociales sans valeur nominale, à un montant de dix-neuf million deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize dollars américain (USD 19,275,196.-), par l'émission de dix-neuf million deux cent cinquante-neuf mille cent soixante (19,259,160) nouvelles parts ordinaires de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte et enregistre la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à dix-neuf million deux cent cinquante-neuf mille cent soixante (19,259,160.-) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société sans valeur nominale et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quatre-vingt-seize

millions deux cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre dollars américain et soixante-six cents (USD 96,295,804.66) que l'Associé Unique détient envers Tripolis Intermediate Holdings S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.119 (l'Actif Apporté) qui est affecté comme suit:

(i) Un montant de dix-neuf million deux cent cinquante-neuf mille cent soixante (19,259,160.-) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de soixante-dix-sept millions trente-six mille six cent quarante-quatre dollars américain et soixante-six cents (USD 77,036,644.66) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Il a été attesté par un certificat émis par l'Associé Unique et reconnu par la Société (le Certificat) que:

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de l'Actif Apporté dû par Tripolis Intermediate Holdings S.C.A.;
- l'Associé Unique est seul titulaire de l'Actif Apporté et possède le pouvoir de disposer de l'Actif Apporté;
- l'Actif Apporté est certain et sera dû et exigible à l'échéance sans déduction (certain, liquide et exigible);
- basé sur les principes comptables communément acceptés, l'Actif Apporté vaut au moins quatre-vingt-seize millions deux cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre dollars américain et soixante-six cents (USD 96,295,804.66) et depuis le jour de l'évaluation de l'Actif Apporté, aucun changement matériel qui aurait pour effet de déprécier la valeur de l'Actif Apporté ne s'est produit;
- l'Actif Apporté est librement transmissible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujet à aucune restriction, à tout gage ou privilège le grevant et limitant sa transmissibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités visant à contribuer la pleine propriété de l'Actif Apporté à la Société ont été ou seront accomplis par l'Associé Unique.

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, sera annexé au présent acte pour être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf million deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize dollars américain (USD 19,275,196.-) représenté par dix-neuf million deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize (19,275,196.-) parts nominatives, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements précités et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout employé de Oaktree Capital Management Luxembourg et/ou tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour supprimer la valeur nominale des parts de la Société, pour enregistrer le changement de la monnaie fonctionnelle de la Société et pour enregistrer les parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ EUR 6.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête du présent acte.

Les documents ont été lus par le mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2014. Relation GRE/2014/3763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014151804/274.

(140173279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Wamos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 190.550.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen,
on the twenty-fifth day of the month of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

the company "Delion S.A.", a company incorporated and existing under Luxembourg Law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B number 176 876),

here represented by:

Mrs Alessia ARCARI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 09 September 2014.

This proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The Company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has direct or indirect participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. Name. The name of the Company is "WAMOS S.à r.l.".

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (12'500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, all of which are fully paid up.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 14. Powers of the managers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the manager or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 18. General meetings of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 21. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 22. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided. All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed capital (EUR)	Number of shares	amount paid-in (EUR)
“Delion S.A.”, prenamed;	12'500.-	12'500	12'500.-
Total:	12'500.-	12'500	12'500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred euro.

Extraordinary general meeting

First resolution

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following as sole Manager for an unlimited duration, with the powers set forth in article FOURTEEN (14) of the articles of incorporation of the Company:

Mr Martin GRUSCHKA, company manager, born in Cologne (Germany), on 31 May 1965, with professional address at 12, Av. Pierre Odier, CH-1224 Chêne-Bougeries (Switzerland).

Second Resolution

The registered office shall be at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze,

le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «Delion S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (RCS, Luxembourg, section B numéro 176 876),

ici représenté par:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à, le

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer entre elle:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet principal de la Société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «WAMOS S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12'500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plain droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenues de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
«Delion S.A.», prénommée;	12'500.-	12'500	12'500.-
Total:	12'500.-	12'500	12'500.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante en tant que Gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Monsieur Martin GRUSCHKA, administrateur de société, né à Cologne (Allemagne), le 31 mai 1965, avec adresse professionnelle au 12, Av. Pierre Odier, CH-1224 Chêne-Bougeries (Suisse).

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2014. Relation: EAC/2014/13122. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014151834/315.

(140172873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Zaphyre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 145.591.

L'an deux mille quatorze, le dix septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZAPHYRE S.A. avec siège social à L-9991 Weiswampach, Gruusstrooss, 28, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 145.591, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 mars 2009, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 854 en date du 21 avril 2009.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur;

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Weiswampach à Clémency et modification du deuxième alinéa de l'article deux des statuts.

2) Fixation de l'adresse sociale.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Weiswampach à Clémency et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (Deuxième alinéa).** La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Clémency»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.17 heures.

Déclaration du comparant

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie PACHE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 12 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11410. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151842/53.

(140173314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions de parts intervenues, agréées et notifiées en date du 24 septembre 2014 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le capital de la société à responsabilité limitée Compagnie Fiduciaire Group est détenu comme suit:

1. Madame Bettina BLINN, 32, In der Olk, D-54290 Trier:
401 parts (quatre cent une parts)
2. Monsieur Daniel CROISE, 13, rue Schiltzberg, L-6171 Godbrange:
999 parts (neuf cent quatre-vingt dix neuf parts)
3. Monsieur Luc HANSEN, 66, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel:
999 parts (neuf cent quatre-vingt dix neuf parts)
4. Monsieur Joseph HOBSCHEID, 10, rue des Vergers, L-5471 Wellenstein:
401 parts (quatre cent une parts)
5. Monsieur Marc LAMESCH, 57, rue Gromscheid, L-1 670 Senningerberg:
999 parts (neuf cent quatre-vingt dix neuf parts)
6. Monsieur Pierre LENTZ, 2, rue de l'indépendance, L-8021 Strassen:
999 parts (neuf cent quatre-vingt dix neuf parts)
7. Monsieur Erwan LOQUET, 14, op der Hobuch, L-5832 Fentange:
999 parts (neuf cent quatre-vingt dix neuf parts)
8. Monsieur Jacques PEFFER, 1, Spackeltergaass, L-1 670 Senningerberg:
317 parts (trois cent dix sept parts)
9. Monsieur Gerdy ROOSE, 20, rue des Vignes, L-5657 Mondorf-les-Bains:
889 parts (huit cent quatre-vingt neuf parts)
10. Monsieur Claude SCHMITZ, 56, rue de Canach, L-5368 Schuttrange:
999 parts (neuf cent quatre-vingt dix neuf parts)
11. Monsieur Marc THILL, 35, allée Pierre de Mansfeld, L-2118 Luxembourg:
999 parts (neuf cent quatre-vingt dix neuf parts)
12. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, 20, rue des Muguets, L-8035 Strassen:
999 parts (neuf cent quatre-vingt dix neuf parts)

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151958/38.

(140174252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Nika-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8067 Bertrange, 8, rue du Sellier.

R.C.S. Luxembourg B 88.586.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014153843/11.

(140175823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.
